



## **Réunion du comité directeur du comité départemental d'Ille et Vilaine de Natation du 2 septembre 2024 à la maison des sports à Rennes.**

Présents : Claude DELAFOSSE, Daniel GUERIN, Jean-Yves ABGRALL, Christine LE POURCELET TALVARD, Géraldine GILBERT, Catherine DELANOE, Fabrice LARDIER ,Yohan AUDOUX

Excusés : Marie RANNOU, Marilyne HUCHET, Michel MORVAN

Quorum atteint

Ouverture de séance à 19 h 30

Le président ouvre la séance en se félicitant des résultats des nageurs français aux Jeux Olympiques et Paralympiques et met l'accent sur les performances de nos représentants bretons et brétiliens. Claude fait lecture du communiqué de la présidente régionale nous apprenant le décès de Philippe Dornic, officiel et membre de la ligue de Bretagne et du comité 29. Le comité s'associe à la peine de sa famille. Jean-Yves et Christine représenteront le comité 35 à la cérémonie funéraire.

### **Préparation de la rentrée sportive et administrative.**

Le calendrier et le programme ont été mis en page par Jean-Yves et transmis aux membres du CODIR, conformément aux informations émanant de l'ETD et transmises par QUENTIN lors de notre précédente réunion. Rectification apportée pour la première compétition du 13 octobre à Vitré.( programme initial erroné) et pour celle du 1 décembre ( Chateaugiron au lieu de Combourg) Le document va être retransmis à l'ETR pour vérification et modifications à envisager. Les récompenses pour les avens ont apparemment été appréciées la saison passée. Une reconduction de celles-ci est envisagée (à confirmer)

### **Responsable ETD**

Quentin qui a annoncé ne plus vouloir occuper cette fonction a créé une fiche de poste que nous avons remaniée tant dans le descriptif que dans les volumes horaires pour correspondre aux tâches réalisées actuellement pour cette fonction et en maintenant les 120 heures actuelles retenues pour sa rémunération.

### **Fiches de poste : Responsable ETD**

- Organiser et préparer les réunions ETD, 4 par an / 20h
- Élaboration du calendrier des compétitions et son contenu / 15 h
- Représenter le département auprès de la région et aux réunions ETR / 20 h
- Participer aux réunions du CODIR 35 et faire le lien avec les entraîneurs / 20h
- Définir avec l'aide des entraîneurs les actions sportives mises en place sur la saison sportive / 10h

- Gérer l'organisation des actions sportives et définir les modalités de participation : gestion de la logistique (déplacements, hébergements, dotation équipements, restauration, engagements...) / 25 h
- Élaboration du compte rendu natation lors de l'AG et proposition de récompenses nageurs/ 10h

TOTAL 120 h

- + missions à rajouter (contrat individuel complémentaire comme pour les autres entraîneurs pour des missions d'accompagnement pour l'encadrement des nageurs lors des actions mises en place) : horaires à calculer en fonction de la durée de ces missions.

### **Poste administratif**

Le remplacement du secrétaire administratif n'est pas envisagé, à ce jour. La préparation et l'organisation mises en place par les membres du CODIR et par les clubs recevant les compétitions ont été efficaces et seront reconduites et appliquées dès la première compétition du 13 octobre à VITRE, le lendemain de notre AG électorale.

Pour les compétitions suivantes, un calendrier sera mis en place avec désignation pour chaque compétition de responsables parmi les membres élus du nouveau comité directeur avec une définition précise des tâches à accomplir pour chaque événement. Bien entendu, un suivi de formation des correspondants extranat des clubs devra être envisagé en fonction des besoins.

Au cours de la prochaine AG ordinaire début 2025, en fonction du bilan financier, une nouvelle manière de participation aux dépenses administratives sera proposée.

### **AG électorale départementale 12 octobre**

La législation actuelle prévoit que les Comités directeurs des Fédérations de la nouvelle olympiade soient mis en place avant le 31 décembre 2024. L'AG électorale fédérale de la FFN se déroulera en décembre et sera précédée en novembre de l'AG régionale électorale et en octobre de l'AG départementale électorale.

A la mi-septembre, sera adressé à chaque président des clubs du département une convocation à notre AG électorale du 12 octobre à la maison des sports à Rennes. Il appartiendra à chaque club de transmettre l'imprimé de candidature à chaque licencié FFN de son association, imprimé qui sera à remplir et à retourner par les postulants dans les délais impartis et conformément aux directives transmises. Nos statuts départementaux prévoient la possibilité d'élire 20 personnes (parité souhaitée mais pas obligatoire).

Le comité directeur actuel émet le vœu que chaque club présente à minima un candidat. Plusieurs candidats du même club peuvent évidemment postuler. L'élection des membres du Comité directeur sera suivie de l'élection du président.

Bien entendu, le club devra être affilié pour la nouvelle saison sportive et les candidats titulaires d'une licence pour la saison 2024/2025.

Début octobre, la liste des candidats fera l'objet d'une validation et d'une diffusion. L'ordre de la liste sera alphabétique à partir de la lettre L qui a été tirée au sort.

Chaque club possède un nombre de voix égal au nombre de licenciés arrêté au 31 août. Pour information, le nombre de licenciés de notre département au 31 août est de 3851.

Cette AG est uniquement électorale. L'AG ordinaire annuelle se tiendra le premier trimestre 2025. Nous sommes passés depuis le 16.10.2022, statutairement, en gestion annuelle correspondant à l'année civile, tant sur le plan sportif que financier

## **AG électorale régionale novembre**

Le vote de l'AG électorale régionale sera sous toute vraisemblance réalisée sous forme électronique. Chaque club recevra en temps utile les informations et instructions nécessaires. Il est également important que notre département soit représenté dans le comité de la ligue régionale. Avec 3851 licenciés, le comité 35 représente plus de 30 % des licenciés bretons. Il nous paraît normal et logique que la représentativité de notre département au sein du CODIR régional se retrouve dans la même proportion.

### **FINANCES.**

Géraldine nous fait un point sur les finances à la date du jour. Un excédent de dépenses de l'ordre de 4000 € est constaté. Il est en diminution par rapport au précédent pointage de juin. Il va vraisemblablement être partiellement résorbé lorsque la subvention du conseil départemental sera versée malgré une diminution annoncée de l'ordre de 20% et lorsque les derniers engagements de certains clubs seront comptabilisés.

Il est fait état du coût des 2 actions mises en place pour le Nat'Ouest à Brest et la Coupe des départements des benjamins à Dinan. Compte tenu de son importance relative, il faudra certainement envisager à l'avenir une participation des familles des nageurs concernés, comme cela se fait dans de nombreuses autres délégations.

Il est constaté également un montant significatif de différents abonnements (téléphone, box, etc. ....) qui ne se justifient plus. Une résiliation de ceux-ci est donc évoquée et un remplacement moins onéreux et plus fonctionnel est envisagé.

### **Amendes pour non présentation d'officiels**

Un état de présence des officiels lors de nos compétitions « natation course » a été établi. On constate que la grosse majorité des clubs applique le règlement et que le nombre d'officiels exigés sur les 3 premiers trimestres de 2024 est globalement respecté à l'exception d'un seul club.

Il a été décidé d'exonérer l'ensemble des clubs sauf un des sanctions financières ponctuelles, compte tenu du solde négatif constaté et de sanctionner le seul club véritablement déficient.

Club	CPB Rennes	Redon	Chartres	Janzé	Cesson	Liffré	Fougères	Vitré	Combourg	St Malo
Officiels requis	31	29	28	10	27	1	26	15	17	32
Officiels présents	12	45	45	10	36	2	36	16	29	40

Le montant calculé pour le CPB Rennes est de  $19 \times 50 \text{ €} = 950 \text{ €}$ . A l'unanimité, le comité a décidé de facturer le club de 500 € uniquement en espérant une amélioration dès les premières compétitions du dernier trimestre 2024. Les dirigeants du CPB Rennes, membres du codir indiquent que cette situation est due essentiellement à un manque de communication interne au sein des différents groupes et à un déficit d'informations en direction des parents des jeunes nageurs. Comme chaque année des sessions de formation et de remise à niveau des officiels seront programmées.

Réservation piscines : Nous avons des réponses positives pour : VITRE, JANZE, REDON, FOUGERES, COMBOURG, CHARTRES relance à prévoir pour CESSON et CHATEAUGIRON, ST MALO, LIFFRE

Fin des travaux 22 h 00

le secrétaire général : J.Y. Abgrall



